

**RÉPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**DÉPARTEMENT  
DE HAUTE-LOIRE**

Nombre Membres

En exercice : 23

Présents :  
**13 Titulaires**  
**0 Suppléant**

Pouvoirs :  
**2**

Votants :  
**15 Pour**  
**0 Contre**  
**0 Abstention**

Date de la convocation :  
17 septembre 2025

Délibération n°  
**2025.09.35**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A  
MONISTROL/LOIRE**

Séance du 24 SEPTEMBRE 2025

**L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre septembre**

A 17h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

**Présents** : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, David SALQUE-PRADIER, Frédéric GIRODET, Elisabeth ROYON, Jean-Luc BORIE, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC.

**Absents représentés et ont donné pouvoirs** :  
Bernard SOUVIGNET a donné pouvoir à André DEFAY.  
Jean-Paul NICOLAS a donné pouvoir à Jean-Luc BORIE.

**Absent** : Joël DESSALCES, Didier PINOT, Denis THOUAMY, Michel CHAPUIS, Didier DANTONY, Laurent DUPLOMB, Philippe JOUJON, Roland LONJON.

**PROBLEMATIQUE DES DECHETS AUTOUR DE L'ANCIEN CET DE LA PEPINIERE**

Une correspondante de ZOOM43 a contacté le SYMPTTOM mi-août pour nous alerter sur la présence de déchets dans un ruisseau situé en contrebas du site de l'ISDND de la Pépinière. Après plusieurs visites sur site et quelques articles et reportage télévisé, voici les éléments constatés :

- L'intégrité des travaux de réhabilitation effectués en 2014 n'est pas atteinte. Il n'y a pas d'effondrement ou de glissement du dôme. Rappel : le site a cessé son exploitation en 1992.
- Le vallon du cours d'eau en dessous de la pépinière est parsemé de déchets jusqu'à la Loire sur environ 700 mètres.
- Il semble y avoir 2 types de déchets :
  - Des anciens déchets type ménagers principalement des plastiques ou industriels (semelles de chaussures) qui se retrouvent tout au long du cours d'eau pris parfois dans les rochers avec une zone d'accumulation en dessous de la cascade (à 50 m en amont de la route qui va à Coubon). Ces déchets

sont là depuis longtemps car des arbres d'un certain âge se sont développés sur ces zones.

- Des déchets liés sans doute à des dépôts sauvages à partir du chemin qui serpente en aplomb du vallon.

L'origine de ces déchets pourrait être :

- le dépôt sauvage.
- au moment de l'exploitation de la pépinière certains déchets auraient été poussés de la falaise et se seraient accumulés en contrebas. Ils ressurgissent au fil du temps parfois malgré la couverture végétale boisée. Certains déchets (bouteilles, aérosols, ...) sont visibles au Nord du Vallon (sur les terrains appartenant à la commune du Puy). Avec les intempéries, il est possible qu'une petite partie se retrouve par la suite dans le vallon.
- Lors de l'exploitation de la décharge de Cussac (à la place du bassin d'eau externe actuel), les déchets ont été emportés dans le vallon. En 2005, une photo satellite montre bien la fin de l'exploitation du site de la pépinière mais semble-t-il une décharge en activité sur la parcelle de la commune de Cussac/Loire.

Les propriétaires des parcelles affectées sont les communes de Cussac, de Coubon et du Puy en Velay (pour les parcelles sur la commune de Coubon) en contrebas de la falaise et tous les propriétaires privés le long du cours d'eau jusqu'à la Loire.

Le SYMPTTOM a lui en charge les parcelles se situant sur l'emprise de l'ancien site réhabilité même si le PV de transfert des biens n'a toujours pas été finalisé avec l'Agglomération. Ces parcelles ne sont pas concernées par la présence de déchets.

Il est impératif qu'une action soit menée pour évacuer ces déchets. Des difficultés techniques importantes sont à attendre vu le relief de la zone.

Il se pose la question de la responsabilité des différents intervenants (communes, SYMPTTOM, propriétaires) et du financement.

Une étude sur l'étendue exacte de la problématique de ces déchets sera peut être nécessaire. (Pour information, le Bureau d'étude AB2R de Taulhac a suivi la réhabilitation).

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **CHARGE à l'unanimité** le Président d'organiser une rencontre avec les différents acteurs potentiellement concernés : le SYMPTTOM, la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay, les communes de Cussac/Loire, Coubon et le Puy en Velay, les services de l'Etat (DREAL, ...),... pour déterminer les responsabilités de chacun, les actions à entreprendre et leur financement.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

#### POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

SYMPTTOM

Le Président

26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile

43120 MONISTROL SUR LOIRE

04 71 75 57 57

Jean-Paul LYONNET

